

Radio-Canada doit s'entendre avec des syndicats, engager des négociations et passer des contrats. Le député d'Edmonton-Ouest y a fait une allusion délicate.

Si c'est un plaisir que de parler de la Société Radio-Canada comme nous l'avons fait, comme je l'ai certainement déjà fait par le passé et comme je continuerai à le faire, il y a également lieu de rendre hommage aux postes privés qui ont fait, dans notre pays, un apport très satisfaisant à cette obligation nationale. Il peut y avoir des exceptions. Il y a les postes qui, ne disposant que d'un joueur de disques et de quelques disques, ne demanderaient pas mieux que de les jouer toute la journée en se faisant payer. Mais on peut dire, d'une façon générale, que les postes privés ont reconnu quelle était leur tâche à l'égard de la collectivité régionale,—surtout les petits postes qui fonctionnent dans cette collectivité,—ou envers la province ou la nation tout entière, selon le cas. Ces postes font naturellement partie du réseau national intégré.

Hier et aujourd'hui, certains députés ont parlé de concurrence et se sont demandé s'il y avait concurrence ou association. Je pense à certains moments qu'il serait assez difficile de persuader les stations privées qu'elles sont uniquement des associées dans cette entreprise. Je pense aussi qu'il n'y a pas de doute possible et qu'elles sont, à juste titre, des concurrentes pour l'obtention du dollar de réclame. Cela a peut-être de bons effets sur les unes et les autres parce qu'elles rivalisent, en qualité d'émissions et ainsi de suite, afin de s'attirer des contrats de publicité. Dans l'autre domaine, elles sont associées dans un système unique. A mon avis, c'est le seul système qui puisse fonctionner dans notre vaste pays.

Nous avons, dans ce système, établi une exploitation unique au monde, exploitation que nous avons élaborée au Canada et qui est en partie du domaine privé et en partie du domaine public. C'est un compromis auquel le Canada a eu très souvent recours dans toute son histoire. Nous en avons l'exemple dans l'aménagement de notre réseau ferroviaire et, en fait, dans l'édification de toute la nation. Hier, l'honorable député de Kootenay-Ouest a dit, un peu ironiquement, que nous avons peut-être suivi l'exemple de la CCF en combinant l'entreprise privée et l'entreprise publique. C'est la CCF qui suit l'exemple. Elle a adopté la ligne de conduite, la formule, qu'on suivait au Canada bien avant sa naissance. C'est ainsi qu'on a procédé à l'égard du Pacifique-Canadien et du National-Canadien, et c'est ainsi qu'on procède maintenant au sujet de la Société Radio-Canada. Il y a eu compromis. Notre peuple n'est peut-être pas le plus pittoresque du monde, il n'offre peut-être rien

[L'hon. M. Nowlan.]

de théâtral, mais il a élaboré une formule plutôt unique en établissant la nation à travers la moitié septentrionale du continent, et nulle part ailleurs nous ne trouvons de meilleur exemple de cette formule que dans le fonctionnement de cette association.

On s'attend peut-être que je dise un mot de la question que j'ai signalée à la Chambre l'autre jour. La Société Radio-Canada a subi une très lourde perte du fait de la démission du président du bureau des gouverneurs, M. Dunton. Il a rendu de nombreux services à la Société pendant des années. L'expansion de cette entreprise témoignera de lui pendant bien des années, tout le pays lui est redevable de ce qu'il a accompli durant le temps qu'il a été au service du réseau.

Je n'ai rien à ajouter, pour l'instant, monsieur l'Orateur. Peut-être devrais-je dire un mot sur le sous-amendement. Il se lit simplement:

Cette Chambre regrette, en outre, que le gouvernement ne se soit pas déclaré pour le maintien et l'expansion d'aménagements de régie publique dans le domaine de la radio et de la télévision.

C'est peut-être exact en principe, monsieur l'Orateur. J'avais l'impression très nette que le hansom renfermait (j'avoue ne pas l'avoir trouvé) un discours de moi où je me prononçais très énergiquement en faveur d'un tel régime. Je l'ai certainement dit implicitement l'autre soir, si je ne l'ai pas fait explicitement. Je suis sûr également que le premier ministre (M. Diefenbaker) s'est prononcé dans le même sens. Si de telles déclarations n'ont pas été faites à la Chambre, elles l'ont été en dehors de la Chambre à maintes reprises, parce que je les ai entendues moi-même. Qu'il n'y ait aucun doute à cela, le gouvernement est en faveur du maintien d'aménagements de régie publique dans le domaine de la radio et de la télévision.

Comme l'a signalé le député de Bonavista-Twillingate, un gouvernement conservateur, sous M. R. B. Bennett, plus tard lord Bennett, a jeté les bases de tout le réseau canadien de radiodiffusion. C'est alors qu'on a élaboré le régime. En toute équité et générosité, le député de Bonavista-Twillingate a rendu hommage au gouvernement de l'époque pour avoir jeté les bases sur lesquelles on a érigé le reste de l'édifice.

Tous les comités de la Chambre, indépendamment des partis politiques, ont unanimement recommandé le maintien d'un tel régime. Trois commissions royales ont recommandé la même chose. Par suite, tout parti politique qui chercherait à s'en écarter ne serait certes pas digne de la confiance du peuple et ne l'obtiendrait pas; il commettrait une ineptie politique, une stupidité